



- Extrait du registre des délibérations  
 Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 15 février 2021  
 Séance du 19 janvier 2021

## 29 Echange de biens avec la SCI Casa El

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, MM AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mmes MEUNIER, SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM BOULHAMANE, LUCAS, Mmes JACQUEMART, DUCHATELLE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

|              |             |                 |
|--------------|-------------|-----------------|
| Mme LEHNER   | Pouvoir à : | Mme MOUSSATEN   |
| Mme SAVAS    | Pouvoir à : | M. AKABLI       |
| M. MARTIN    | Pouvoir à : | Mme ELONGUERT   |
| Mme TALL     | Pouvoir à : | M. AÏT MESSAOUD |
| M. BULUT     | Pouvoir à : | M. AÏT MESSAOUD |
| Mme DUHIN    | Pouvoir à : | M. VILLEMMAIN   |
| M. PERRIN    | Pouvoir à : | M. BROCHOT      |
| Mme SAKHO    | Pouvoir à : | M. VILLEMMAIN   |
| M. KHOULA    | Pouvoir à : | M. BOUKHACHBA   |
| Mme SGHIRI   | Pouvoir à : | Mme LAMBRE      |
| M. N'DIAYE   | Pouvoir à : | M. DEME         |
| M. EL OUASTI | Pouvoir à : | Mme ALKAYA      |
| Mme PEREZ    | Pouvoir à : | Mme MEUNIER     |
| M. ZAHRAOUI  | Pouvoir à : | M. DEME         |
| Mme SENET    | Pouvoir à : | Mme ALKAYA      |
| Mme MAUPIN   | Pouvoir à : | M. BOULHAMANE   |
| Mme JAJAN    | Pouvoir à : | Mme JACQUEMART  |
| M. KA        | Pouvoir à : | M. LUCAS        |
| M. SERTAIN   | Pouvoir à : | Mme DUCHATELLE  |

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

|   |    |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :    | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :                             | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : M. NACHITE      | 1  |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :  | 38 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : | 0  |

- Date de la convocation : 09/02/2021

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Le projet Gare Cœur d'Agglo identifie plusieurs ilots en cœur de Ville sur lesquels la Ville travaille depuis quelques années sur leur maîtrise foncière en vue de la mise en œuvre de projets de renouvellement urbain.

Dans ce cadre, la Ville a acquis progressivement les différents biens de l'îlot dit « Jaurès » situé à l'angle des voies Louis Lebrun, Jean Jaurès et Despinas. Un accord amiable a été trouvé avec le dernier propriétaire de cet îlot, la SCI Casa El, portant sur un échange de biens avec la commune.

La SCI Casa El céderait à la commune 5 appartements situés 1 et 3 rue Louis Lebrun et correspondant aux lots n°101, 102 et 103 du bien cadastré section XA n°99. Conformément à l'estimation du Domaine du 7 octobre 2020, cette cession interviendrait au prix de 162 000,00 €. Afin de mettre fin aux contrats de location en cours dans ces logements, il est convenu de procéder à l'échange de biens avec un différé de jouissance sur ces logements jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2022.



En contrepartie, la Ville céderait à la SCI Casa El 5 maisons de Ville de l'îlot dit « Jessé » situées 27 et 29 rue Jessé et 6 rue Miss Edith Cawell, cadastrées section XB n°266, 267, 381, 382, 383 et 245. En date du 20 octobre 2020, le Domaine a estimé l'ensemble de l'îlot Jessé à 193 500,00 €.

D'un commun accord avec le représentant de la SCI Casa El, il a été convenu de céder 5 de ces maisons au prix de 162 000,00 € à la SCI Casa El. Compte tenu de leur caractère particulier à préserver et de leur état dégradé nécessitant des travaux importants, la SCI Casa El bénéficiera d'un différé de jouissance sur ces logements.

Dans le cadre de cet échange de biens à intervenir donc sans soulte de part ni d'autre, la SCI Casa El s'engage à procéder à des travaux de rénovation des maisons de l'îlot Jessé en respectant un cahier des charges de prescriptions techniques établi par la commune et garantissant la qualité de cette rénovation.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cet échange de biens avec la SCI Casa El dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les avis du Domaine en dates des 7 et 20 octobre 2020,

Vu les plans ci-annexés,

Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 19 janvier 2021,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 30

Contre : 6

Abstention : 2

■ Décide à la majorité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter l'acquisition par la commune, avec un différé de jouissance fixé au 1<sup>er</sup> avril 2022, du bien de la SCI Casa El composé de 5 appartements sis 1 et 3 rue Louis Lebrun et correspondant aux lots n°101, 102 et 103 de l'immeuble cadastré section XA n°99, au prix de 162 000,00 €.

**Article 2** : d'accepter la cession par la commune, au profit de la SCI Casa El s'engageant à procéder à des travaux de rénovation de qualité, du bien composé de 5 maisons sises 27 et 29 rue Jessé et 6 rue Miss Edith Cawell, parcelles cadastrées section XB n°266, 267, 381, 382, 383 et 245, au prix de 162 000,00 €.

**Article 3** : de procéder à un échange de ces biens sans soulte.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 5** : d'imputer la dépense et la recette correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **16 FEV. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **17 FEV. 2021**

et publication ou notification le **17 FEV. 2021**

affiché le **16 FEV. 2021**

CREIL, le **17 FEV. 2021**

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du pôle "Vie de la Cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 17/02/2021

Reçu en préfecture le 17/02/2021

Affiché le 16/02/2021

**SLO**

ID : 060-216001743-20210215-DLRG210215029-DE